Suite à la récente tribune dans le Monde de François Ramade et d'Annik Schnitzler, la direction générale de l'ONF a obtenu, auprès du Monde, de faire une contribution. Dans l'attente de sa publication, Albert Maillet, DFRN, a repris ci-dessous les différents arguments des auteurs point par point.

La gestion forestière de l'ONF en forêt domaniale est régulièrement scrutée, commentée, parfois vivement contestée. C'est tout à fait légitime s'agissant d'un patrimoine naturel national. Mais il est intéressant d'apporter quelques éléments d'appréciation factuels à verser au débat, notamment s'agissant de certaines critiques récurrentes.

L'ONF tirant une part significative de ses ressources financières de la vente des bois des forêts domaniales accorderait une importance excessive à ce volet économique au détriment d'autres enjeux ?

La question de l'exploitation et de la commercialisation des bois dépasse largement la seule dimension financière. Il s'agit en priorité de redonner au bois, éco-matériau et énergie renouvelable, biodégradable, la place centrale qui a été historiquement la sienne jusqu'au jour où les énergies fossiles et les matériaux modernes (béton, acier, plastique... etc) l'ont marginalisé. Et de le faire selon une logique de « circuits courts » prenant appui sur une filière bois nationale exploitant la ressource nationale et non selon un mécanisme d'importations plus ou moins lointaines.

L'enjeu central est bien celui d'une transition énergétique et écologique réussie, redonnant une place majeure au produit issu de nos forêts. Le circuit économique et commercial est le moyen d'atteindre cette ambition.

Face à de graves difficultés financières récurrentes, l'ONF serait tenté de surexploiter la forêt pour faciliter l'équilibre de ses comptes et résorber son déficit.

Rappelons que l'ONF exploite les forêts domaniales par application d'un plan de gestion signé et contrôlé par l'Etat, que cette validation se fait après avis des services en charge de l'environnement dès lors que la forêt concerne une zone à statut environnemental, que l'exécution dudit plan peut être évalué à tout moment par les certificateurs externes en charge de contrôler le respect des exigences PEFC (100 % des forêts domaniales sont éco-certifiées PEFC) et enfin et surtout que les chiffres d'inventaire forestier national montre que sur le moyen long terme le stock de bois sur pied en forêt domaniale reste stable aux alentours de 195 m3 / ha, ce qui signifie que la fraction prélevée n'excède pas globalement l'accroissement naturel, comme l'exige le concept de gestion durable.

Si l'ONF avait cherché à compenser ses déficits en surexploitant le patrimoine qui lui a été confié, le stock sur pied aurait chuté ; ce n'est pas le cas.

La gestion ONF serait une gestion de champ d'arbres proche de celle d'un champ de maïs.

La forêt domaniale est renouvelée sur 75 % de sa surface par régénération naturelle, c'est à dire qu'on laisse de jeunes semis s'installer à partir des graines disséminées par les arbres adultes ; rien de commun donc avec la pratique d'une spéculation agricole impliquant une installation totalement artificielle.

En outre, à l'inverse du champ de maïs, les forêts domaniales sont diversifiées en espèces forestières, puisque 59 % des surfaces présentent 4 espèces ou plus, et 6 % seulement des surfaces sont homogènes avec une essence unique.

Dans le contexte commercial et financier évoqué précédemment, l'ONF serait engagé dans un programme d'enrésinement massif avec des résineux hautement productifs ?

Les statistiques montrent que la forêt domaniale est passée sur une période de référence de 25 ans d'une composition feuillu/résineux de 62% /38% à 65% /35%;

En clair, les feuillus ont progressé de 3 % en surface pendant que les résineux régressaient de 3 %; en outre la place du Douglas, essence résineuse reine pour qui veut faire de la foresterie a haute productivité est de 2%.

L'enrésinement massif ne concerne donc pas la forêt domaniale.

Accaparé par la priorité donnée à la fonction de production, l'ONF aurait négligé la naturalité et la biodiversité et n'aurait rien changé à sa gestion pendant des décennies ?

Indépendamment du fait que le concept de « naturalité » ne repose pas sur une même réalité historique dans des territoires vastes et peu peuplés (Amazonie, Sibérie ou Grand Nord Canadien) et en France où l'anthropisation des forêts est aussi ancienne que permanente, et ne date donc pas de 1964 date de création de l'ONF, il convient de rappeler là aussi quelques faits :

- La gestion de l'ONF n'a nullement porté atteinte à la reconnaissance par l'Union
 Européenne de 40 % des surfaces de forêt domaniale en site Natura 2000, preuve de leur qualité patrimoniale;
- Depuis un quart de siècle, l'ONF a progressivement placé 7 % des surfaces de forêts domaniales métropolitaines sous statut d'aires protégées fortes (le niveau moyen national est de 1,8 %) et ce chiffre sera rehaussé à 10 % à la suite des annonces d'un récent Conseil de Défense Ecologique;

- La trame des surfaces consacrées à la sénescence des forêts concerne 11% des surfaces gérées, et le volume de bois mort préservé, 11% du stock de bois sur pied total;
- L'ONF a adopté une politique « zéro phyto » dans sa gestion ;
- La politique de diversification des essences, des modes de gestion, des types de peuplements a été renforcée, en vue d'évoluer vers une « forêt mosaïque » ; la stratégie de gestion des types de coupes est affinée en fonction des enjeux et conditions rencontrées.
 Dans les forêt périurbaines d'Île de France, par exemple, l'ONF a basculé dans une gestion en futaie irrégulière afin de prendre en compte l'objectif paysager de couvert continu.
- Un réseau de plus de 200 sites de réserves en forêt domaniale métropolitaine pour environ 50000 ha a été construit progressivement et se poursuit au rythme de 5 nouvelles réserves par an.

L'exploitation des forêts se ferait discrètement et rapidement pour limiter les protestations ?

Dans le cadre de sa politique de prévention des effets indésirables de l'exploitation sur l'écosystème, l'ONF interdit les travaux une partie de l'année, soit du fait de conditions climatiques défavorables aux sols (plutôt en mauvaise saison donc), soit pour préserver la quiétude perturbant les périodes de reproduction et de tranquillité de la faune forestière protégée (plutôt belle saison); il reste donc aux opérateurs des périodes d'intervention autorisées courtes auxquelles ils adaptent leur rythme d'intervention.

La discrétion relève davantage d'un souci de moindre perturbation des usagers de la forêt que d'un goût du secret qui dans les forêts très fréquentées serait totalement illusoire.

La mécanisation se développe pour faciliter les conditions de travail difficiles des opérateurs. L'ONF met en place des systèmes de « cloisonnements » afin de canaliser les déplacements des engins dans les parcelles et donc réduire les surfaces soumises à risque de tassement.

La fonction accueil du public, serait sacrifiée à l'autel de la production.

Si des forêts comme Fontainebleau restent effectivement toujours exploitées, pour autant les activités de gestion dédiées à aménager et sécuriser les cheminements du public, à garantir un niveau de propreté satisfaisant face des comportements pas toujours très civiques en matière de déchets, à articuler de manière équilibrée les attentes des diverses catégories d'usagers afin de prévenir les conflits d'usage de l'espace, représentent un investissement en temps et argent considérable.

Ce n'est pas forcément immédiatement visible, car l'objectif est justement de laisser l'impression au promeneur qu'il est dans une Nature inviolée, mais quiconque a eu le privilège de faire des raids

dans des milieux naturels très sauvages n'aura guère de difficultés à repérer les interventions de l'ONF, même discrètes, qui permettent à la forêt de Fontainebleau d'accueillir des millions de visiteurs chaque année pour une promenade dominicale.

L'ONF profiterait du plan de relance pour chercher à modifier la forêt domaniale en y introduisant des dizaines d'essences exotiques, au prétexte du changement climatique.

La stratégie historique de l'ONF est de donner la priorité au renouvellement des forêts par régénération naturelle, donc sans plantation, ni changement d'essences en place.

L'ONF continuera à privilégier cette approche, à chaque fois que possible.

Pour autant reproduire systématiquement ce qui est aujourd'hui en place n'a de sens si que le climat futur reproduit lui aussi le climat présent, ou ne s'en écarte pas trop.

Dans le cas contraire (et les projections du GIEC nous poussent à réfléchir aussi à ces autres scénarios), la réflexion menée sous la Présidence de Philippe GOURMAIN avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, avec des représentants des ONG environnementales, avec des scientifiques, avec les différents départements ministériels, a produit une feuille de route collective et partagée, validée par le Ministre de l'Agriculture, qui dresse le panorama des diverses pistes à explorer.

Ce cheminement se fera avec humilité et prudence, car nous sommes en contexte incertain, mais avec détermination car l'absence d'actions face à un avenir inconnu mais évolutif est une prise de risque élevée.

L'idée est de balayer la palette la plus large et diversifiée possible de solutions, afin de disposer le moment venu, si le besoin s'en faisait sentir, de solutions déjà testées de manière marginale.

Car on sait que la capacité d'adaptation naturelle de la forêt (qui est réelle et forte) sera néanmoins 10 fois trop lente pour garantir un « recalage naturel » sur les conditions climatiques futures si elles sont trop éloignées des conditions actuelles; d'où l'idée d'introduire des démarches d'accompagnement et d'anticipation avec des essences autres que celles en place.

Cette stratégie appliquée par l'ONF au plan de relance en forêt domaniale qui prévoit d'installer 10 millions de plants sur 15.000 hectares, conduit au schéma suivant, totalement compatible avec la feuille de route collective bâtie sous la houlette de Philippe GOURMAIN

- l'ONF a retenu un socle de 75 % de plants d'essences très traditionnelles (dont le chêne qui pèse à lui seul 45 % des plants), mais plus robustes que d'autres aux sécheresses et chaleurs
- complété par un second socle de 18 % de plants d'essences tout aussi habituelles dans notre pays, mais issues de zones nettement plus chaudes et sèches (zones méditerranéennes)

• et enfin à titre expérimental 7 % de plants testant des dizaines d'autres essences autochtones ou exotiques compatibles avec les conditions écologiques les plus rudes attendues demain.

Donc, sur ces 15.000 ha de forêt domaniale (moins de1 % de la surface domaniale gérée) aucune volonté de révolutionner à priori les essences présentes, mais une volonté d'accompagner l'évolution face au climat en essayant de minimiser les crises d'ajustement brutal et en ayant en réserve une palette de solutions déjà testées, pour ne pas rester totalement démunis en cas de besoin. Mais la priorité reste bien de maintenir les forêts actuelles tant qu'elles resteront adaptées au climat.